



RAPPORT D'OPÉRATIONS PROPRE AU YUKON - TAXE SUR LE COMBUSTIBLE YTG-5 VENTES EXONÉRÉES DU DISTRIBUTEUR ET DU VENDEUR

(Note : Le présent formulaire remplace le formulaire FTG-5 pour le Yukon.)

Pour la période se terminant le :

AAAA / MM / JJ

Nom du percepteur	Numéro d'entreprise fédéral
-------------------	-----------------------------

Ventures exonérées du distributeur		Ventures exonérées du vendeur		Numéro du permis	Essence	Essence colorée	Essence d'aviation	Essence à l'éthanol	Gaz de pétrole liquéfiés	Autre taxable	Autre exempt	Total
Nom du client	Motif de l'exonération	Nom du vendeur	Nom du client									
Total des ventes exonérées (devrait correspondre au montant indiqué à ligne 10 du formulaire FTG - Taxe).												

DÉMONTREZ LES TOTAUX REPORTÉS AU « SOMMAIRE GÉNÉRAL DE LA TAXE SUR LE COMBUSTIBLE - FTG - TAXE »